



Câble électrique extérieur

Par Cdd

Bonjour

Ma voisine avait son cablage inédis en souterrain (sous son allée jusqu'à chez elle). Cet hiver le cablage sous terrain a été endommagé et en attendant inédis a posé ces câbles en extérieur en passant par notre jardin (en aérien). Ils doivent revenir mettre les câbles définitifs et veulent les mettre en aérien pour ne pas à avoir à refaire une tranchée. Est ce légal et puis-je refuser le passage aérien devant ma terrasse et traversant mon jardin. Merci de votre retour.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez refuser ou demander une convention et une indemnité.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez refuser l'occupation de votre propriété privée par le câble de branchement qui alimente votre voisin, et si vous acceptiez, vous devez exiger l'établissement d'une convention d'occupation de votre propriété par cet ouvrage.

en principe, enedis peut utiliser le fourreau existant pour passer un nouveau câble, je pense que c'est votre voisine qui ne peut pas de tranchée sur sa propriété.

salutations